



Projet Éolien de Paudy 2

Atelier sur les mesures d'accompagnement

11/06/2021

Sommaire

1. Avancées et évolutions du projet
2. Les mesures ERC et mesures d'accompagnement
3. Atelier
4. Vote et conclusion

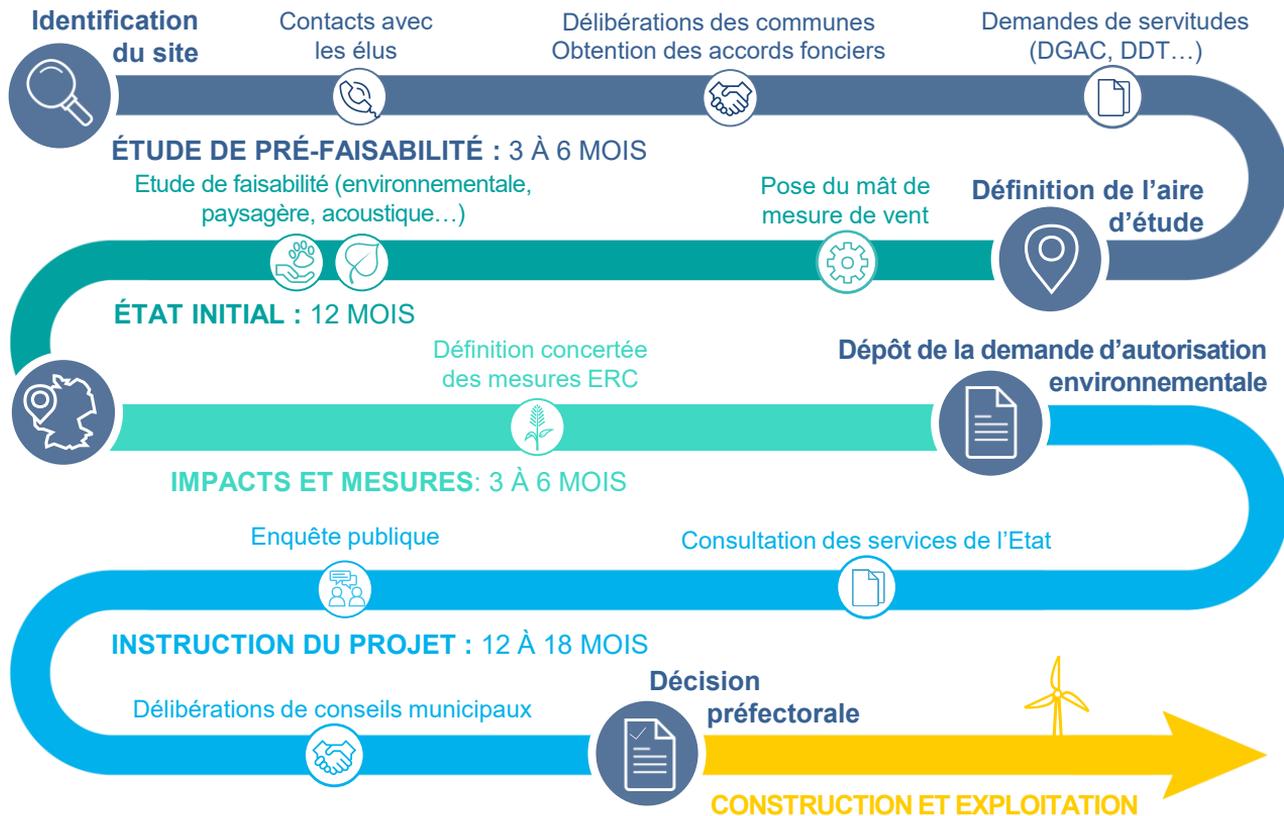
RWE

1. Avancées et évolutions du projet



1. Avancées et évolutions du projet

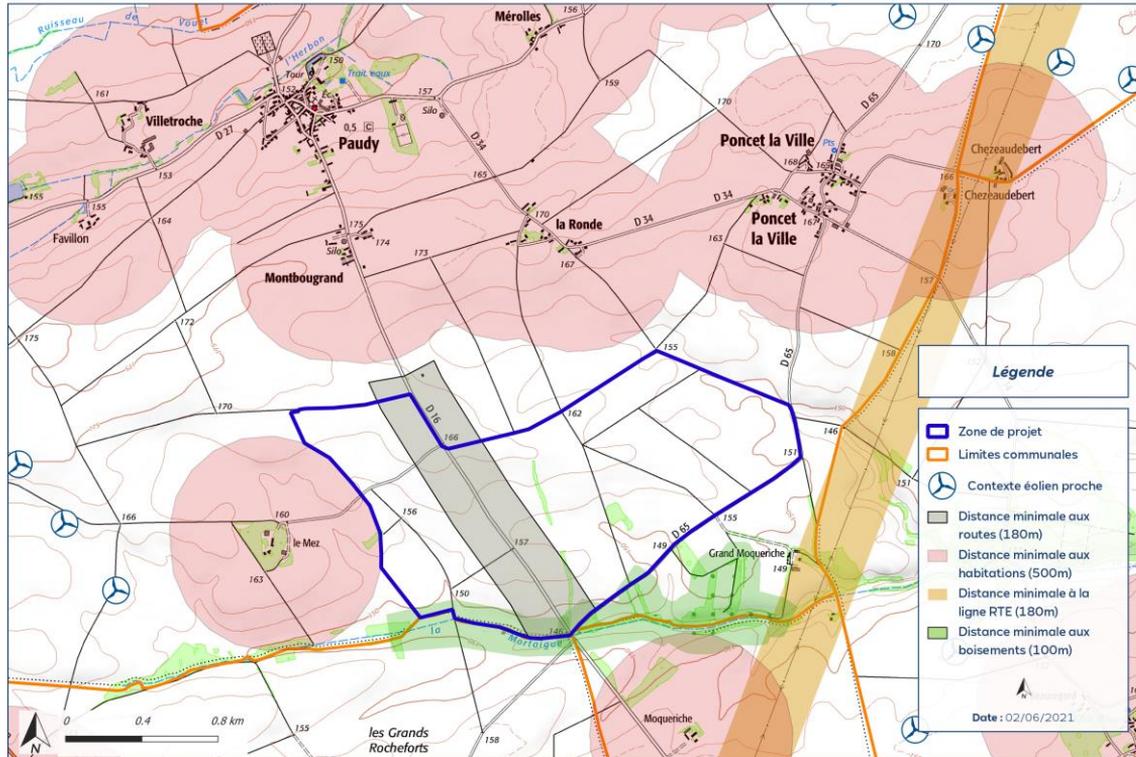
Le planning du projet



1. Avancées et évolutions du projet

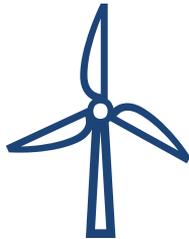
Carte des contraintes

PROJET DE PAUDY 2



1. Avancées et évolutions du projet

Les chiffres clefs



5 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 mètres en bout de pale



21 à 28,5 MW de puissance totale installée



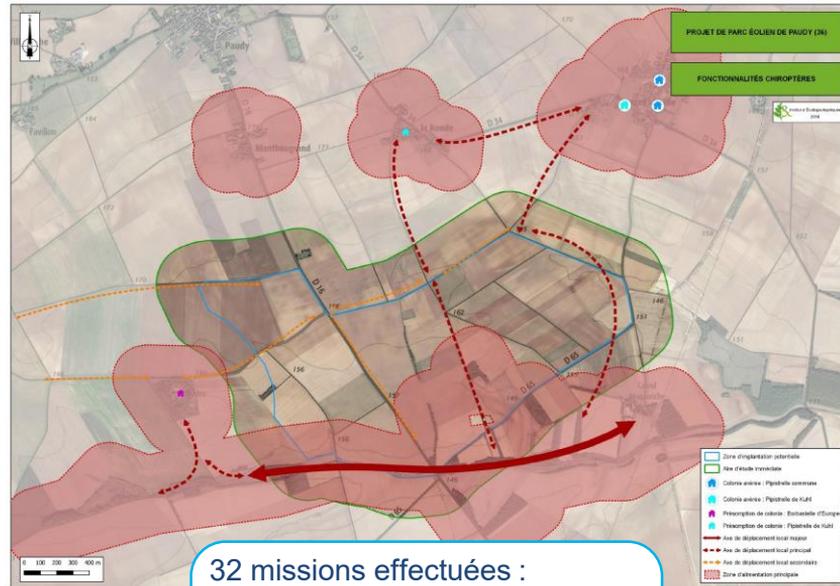
Environ 16 500 foyers alimentés (chauffage électrique compris)

1. Avancées et évolutions du projet

La réception des états initiaux

Les études Faune/Flore:

- Un cycle écologique complet effectué
- Identification des habitats de la zone
- Plusieurs espèces d'oiseaux recensées (Bruant jaune, Grue Cendrée,...)
- Caractérisation du comportement des chauves-souris sur la zone



1. Avancées et évolutions du projet

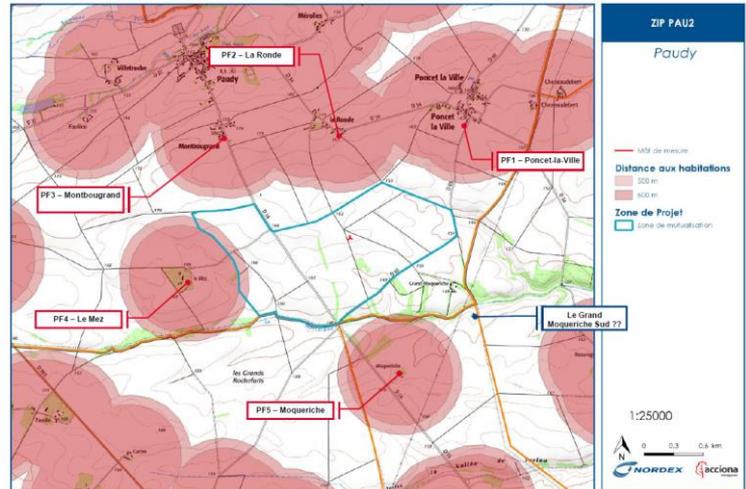
Les variantes étudiées

L'étude paysagère

- Une attention particulière à porter sur **la saturation** et le **contexte éolien présent**
- Vérifier la cohérence depuis la **Tour Blanche d'Issoudun**



- Vérifier la cohérence depuis les **itinéraires touristiques locaux**
- Eviter les effets de surplomb sur le **donjon de Paudy**



L'étude acoustique

Ecoutes effectuées pendant le mois d'avril sur 5 hameaux les plus proches de la zone

1. Avancées et évolutions du projet

L'implantation finale choisie

PROJET DE PAUDY 2



1. Avancées et évolutions du projet

Les bénéfices pour le projet éolien de Paudy 2

Retombées fiscales annuelles	Pour 5 éoliennes de 5.7 MW
Commune de Paudy	55 600€
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	128 100€
Département de l'Indre	81 700€
Etat	7 400€

*Simulation faite le 05 mai 2021 et basée sur les dispositions fiscales de 2019 pour 5 éoliennes de 5.7MW

1. Avancées et évolutions du projet

Nouveau nom pour le projet éolien !

Le Projet Éolien de Paudy 2 devient ...

Le Projet Éolien des Pressoirs



2. Les mesures ERC et mesures d'accompagnement



2. Les mesures ERC

Définition et législation

Les mesures ERC ou mesures de compensation

*“Les **mesures compensatoires** ont pour objet d’apporter une **contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects**, du projet qui n’ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site endommagé ou à proximité de celui-ci afin de **garantir sa fonctionnalité de manière pérenne.**”*

(Décret du 29 décembre 2011)

- Les mesures de compensation sont **proportionnées à l’importance des enjeux du territoire** et des impacts prévisionnels du projet.
- Ce sont des mesures **obligatoires, financées et mises en place par l’exploitant du parc éolien**



2. Les mesures ERC : exemples

Mesures prévues dans le projet		Population & cadre de vie	Biodiversité	Amélioration énergétique	Aménagement paysager
Mesures et budget déterminés par l'étude d'impact	Eviter	<ul style="list-style-type: none"> • Maximisation de l'éloignement des éoliennes par rapport aux habitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Implantation hors des zones à enjeux forts (zones protégées, couloirs de migration, etc.) • Mesures d'évitement en phase chantier (Suivi ornithologique – 5000€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de l'emprise du projet • Utilisation de chemins existants 	<ul style="list-style-type: none"> • Limitation à une seule partie de la zone d'implantation • Configuration occupant un champ visuel réduit • Evitement de la covisibilité avec la Tour de Paudy
	Réduire	<ul style="list-style-type: none"> • Serrations sur les pales • Bridage acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement maximum des boisements fréquentés • Ecartement de 300m entre chaque éolienne pour limiter l'effet barrière • Suivi environnemental du chantier (6000€) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation du planning des travaux en fonction des enjeux agricoles • Limitation de l'emprise des aires techniques (phase chantier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Habillage du poste de livraison • Plantation de haies dans les villages les plus proches
	Compenser	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la réception TV/mobile 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une zone humide propice à la biodiversité • Construction de gîtes à chauve-souris • Déplacement/Replantation de haie 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'éclairage public à basse consommation • Installation de panneaux PV sur des équipements municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation de haies et arbres au niveau des habitations privées • Enfouissement de lignes électriques

2. Les mesures d'accompagnement

Définition et législation

Les mesures d'accompagnement :

Les mesures d'accompagnement n'ont pas pour objectif de compenser un impact du parc éolien.

→ Ce sont des mesures **volontaires**, à **co-construire** avec le territoire.

→ Ces mesures sont liées au paysage, à **l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire**, à **la protection de la biodiversité**, à **la transition écologique et énergétique locale**, etc.

2. Les mesures d'accompagnement

Le budget fixé

- Le budget alloué au financement des mesures compensatoires et d'accompagnement a été fixé à **20.000 € / MW installé**.
- Le projet comprend **5 éoliennes** d'une puissance unitaire de **4.2 à 5.7 MW** (soit une puissance de 21 à 28,5 MW pour l'ensemble du parc), ce qui représente une somme de minimum **420.000 €**.

2. Les mesures d'accompagnement : exemples

Mesures prévues dans le projet

Mesures déterminées avec le territoire

Accompagnement

	Population & cadre de vie	Biodiversité	Amélioration énergétique	Aménagement paysager
	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse aux arbres fruitiers (mise à disposition de plants d'arbres gratuitement pour les riverains du parc) • Aide Renouvelable aux Particuliers (ARP) • Projet végétal collaboratif • Création d'un chemin de randonnée avec vue sur le projet et panneaux informatifs • Offre locale d'électricité verte 	<ul style="list-style-type: none"> • Aides à des projets des associations/structures locales • Entretien des habitats naturels • Conversion d'une parcelle cultivée en prairie de fauche ou prairie pâturée • Aménagement de gîtes réservés à l'accueil de chauve-souris • Plantation de haies • Parrainage de l'aménagement d'un étang 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de luminaires à basse consommation et/ou autonomes sur les communes les plus proches • Installation de luminaires photovoltaïques autonomes dans les hameaux non éclairés • Aide à l'achat d'un véhicule électrique pour la commune • Amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfouissement du réseau électrique • Plantation de haies bocagères pour les habitations les plus impactées • Rénovation extérieure d'un monument local

2. Les mesures d'accompagnement

Focus sur l'offre locale d'électricité verte

Offre locale d'électricité verte

Proposition aux riverains habitant à proximité du parc éolien **une offre d'électricité locale avec Planète Oui, 100% verte et accessible** : tarif proposé inférieur au tarif réglementé de vente EDF.



2. Les mesures d'accompagnement

Focus sur l'Aide Renouvelable aux Particuliers

Fond disponible pour les particuliers afin de subventionner des **travaux ou achats en lien avec les économies d'énergie et énergies renouvelables**.

Modalités :

- **Mesure volontaire de la part de RWE**
- Mise à disposition des fonds : **à la mise en service du parc**
- Fond : **disponible uniquement sur la commune de Paudy**, périmètre à arbitrer dans la concertation
- Enveloppe budgétaire : **à arbitrer dans la concertation**
- Eligibilité :
 - **Uniquement les personnes privées, par foyer.**
 - **Offre non ouverte aux membres des conseils municipaux** (prise illégale d'intérêts)

2. Les mesures d'accompagnement

Focus sur l'Aide Renouvelable aux Particuliers

Type de travaux	Equipements concernés
Economies d'énergie	Poêle à granulés, poêle à bois, appareils de régulation de chauffage, remplacement par des ampoules à basse consommation
Isolation thermique	Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants, porte d'entrée donnant sur l'extérieur, matériaux de calorifugeage
Equipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Panneaux solaires thermiques, puit canadien, petit éolien
Autres dépenses	Equipements de raccordement à un réseau de chaleur, diagnostic de performance énergétique (pour un même logement, un seul DPE par période de 5 ans), Borne de recharge de véhicules électriques, compteurs individuels pour un chauffage et l'eau chaude des sanitaires, achat d'un vélo ou voiture électrique



3. Atelier



3. Atelier

Co-construction des mesures

- 20 minutes : travail en sous-groupe
- 10 minutes : une personne par groupe restitue les mesures choisies devant l'ensemble des personnes présentes



4. Vote et conclusion

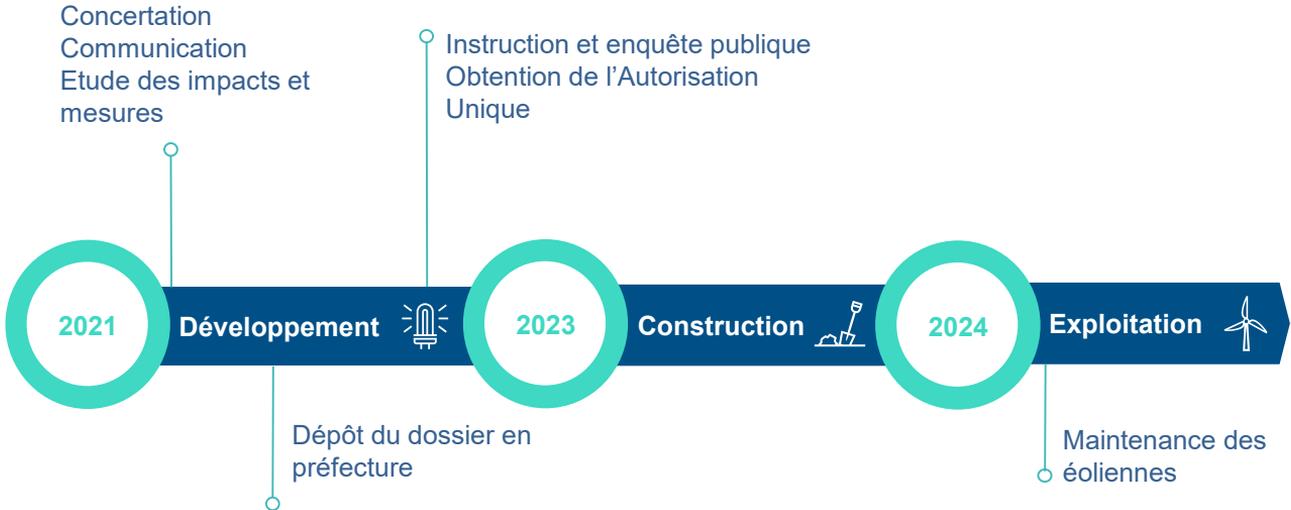


3. Vote et bilan

Vote sur les mesures proposées !

Conclusion

Les prochaines étapes





Merci de votre participation !

Maïwenn FABRE

Cheffe de projets éoliens

Portable : 06 70 15 15 30

Mail : maiwenn.fabre@rwe.com

Aloïse GERMAIN

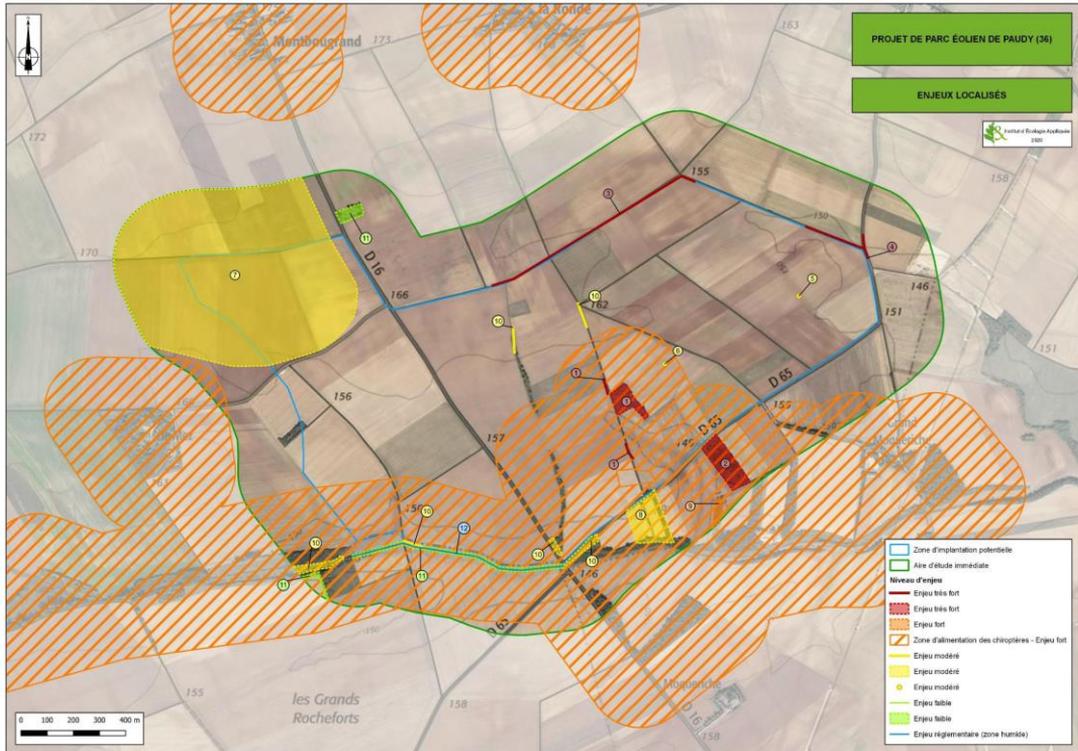
Chargée de mission concertation

Portable : 06 81 63 12 53

Mail : aloise.germain@rwe.com

Annexe

Résultats Etats Initiaux



Annexe

Variante étudiées – Variante A

PROJET DE PAUDY 2



Annexe

Variante étudiées – Variante B

PROJET DE PAUDY 2



Annexe

Variante étudiées – Variante C

PROJET DE PAUDY 2

